



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2024-301

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1^{er} janvier 2024
relative aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-166 du 1^{er} juillet 2021
relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Camille CHAUDONNERET étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale Paris 12 de l'Inserm.

Article 2 : Les décisions n° DAJ2024-138 portant nomination de Madame Camille CHAUDONNERET déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale Paris 12 de l'Inserm et n° DAJ2024-241 accordant délégation de signature à Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale Paris 12 de l'Inserm sont abrogées.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2024.